



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 6130

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les problèmes spécifiques liés aux écoles de Papaïchton, Loca et Cormontibo situés sur le fleuve Maroni. Elle lui fait savoir qu'un mois et demi après la rentrée officielle il manque encore un enseignant et trois remplaçants. Une classe de CE 1 est fermée, les enseignants ne sont pas remplacés en cas d'absence et leur classe est systématiquement fermée. Les contractuels, majoritaires parmi les enseignants (un tiers seulement des enseignants à statut titulaire), ne bénéficient pas de formation les préparant à enseigner dans les milieux non francophones, avec de surcroît de faibles moyens pédagogiques adaptés à l'environnement des élèves. A cela viennent s'ajouter des difficultés d'approvisionnement et un surcoût des vivres et nourritures liés à l'isolement de ces écoles. Elle demande de lui faire savoir quels dispositifs et moyens humains il envisage de mettre en place pour répondre à cette situation spécifique afin que les enfants de ces communes éloignées aient un égal accès au savoir et les mêmes chances de réussite par l'école de la République.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ne saurait se désintéresser des écoles implantées à l'intérieur de la Guyane qui sont soumises en raison de leur éloignement géographique à des conditions de fonctionnement spécifiques. Ainsi, à la date du 25 novembre 2002, tous les postes devant les élèves étaient pourvus dans les deux écoles de la commune de Papaïchton. Le recteur a mis en place des opérations de soutien pédagogique au profit des maîtres contractuels et des sortants de l'institut universitaire de formation des maîtres affectés dans les deux écoles de cette commune pour aider à leur installation. Ceux-ci sont vus en situation de classe et réunis en dehors des heures de cours par l'équipe des conseillers pédagogiques et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. Un travail spécifique a de plus été conduit, s'agissant de l'école maternelle, concernant le rôle de chaque adulte au sein de l'école (maître, ATSEM, médiateur), la construction d'emploi du temps, la notion de programme, le français langue de scolarisation et l'utilisation de l'outil langage en fête. Il reste que les conditions de vie locales rendent difficile le maintien dans ces écoles éloignées d'agents titulaires. L'effort particulier engagé par le ministère ces derniers mois (attribution d'une indemnité d'éloignement) sera poursuivi afin de rendre plus attractive l'affectation des personnels dans ces écoles et la stabilisation de ces derniers sur leurs emplois.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6130

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4121

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 545